



Par A.Pitche

L'EVERCINIEN



Bulletin Municipal

Janvier 2022

Les vœux pour cette année 2022,

L'année 2021 vient de s'achever et malheureusement l'évolution récente de la pandémie, nous oblige une nouvelle fois à la prudence. C'est pourquoi nous ne pourrons nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Ces derniers mois nous avons pu nous réunir à nouveau et renouer avec les rassemblements communaux si chers à tous les éverciniens : les cérémonies en mémoire des anciens combattants, les festivités du 13 juillet, la fête du village, ...

Contrairement à 2020, la vaccination, le port du masque et la généralisation des gestes barrières nous ont permis de retrouver une vie un peu plus « normalisée ». En 2022, continuons et ne relâchons pas les efforts pour protéger les plus fragiles, mais aussi pour nous donner les moyens de retrouver une vie enfin libérée de toutes les contraintes inhérentes à la pandémie.

En espérant pouvoir vous retrouver pour davantage de moments conviviaux ! Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille et vos proches une belle et heureuse année 2022. Que celle-ci, vous maintienne en bonne santé et vous apporte bonheur, joie et plaisir de nouveau partagés.

Que cette nouvelle année puisse concrétiser tous vos espoirs dans la réussite de vos projets !

Le Maire,

D. BRIET

La Commune s'est dotée d'un défibrillateur Automatisé Externe (**DAE**). Celui-ci se trouve positionné à côté de la boîte aux lettres de la mairie.



Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine : c'est la fibrillation.

Cette fibrillation peut être corrigée au moyen d'un DAE, qui analyse le rythme cardiaque de la victime, avant de lui administrer, si nécessaire, un choc électrique.

Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.



L'appareil acquis par la mairie est automatique, il vous guide tout au long de la manipulation jusqu'à l'application des électrodes. La procédure est simple, cependant la municipalité envisage de proposer une formation à son utilisation. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître directement en Mairie ou par le site internet : www.ergnies.fr



Ce fût un plaisir d'accueillir autant de monde pour ce 13 juillet. Les enfants ont pu participer aux nombreux stands d'animations proposés : maquillage, jeux de quilles, assiettes picardes, pêche au canard, chambouletout, ...

Un apéritif bien mérité à permis d'attendre de pouvoir se restaurer auprès du food-truck, qui a servi 120 repas ce jour.



Ces activités ont permis à tous d'attendre le coucher du soleil, afin de débiter la retraite aux flambeaux, où les lampions ont illuminé les rues et chemins du village. A=Puis au retour de la balade, chaque enfant a pu déposer une lanterne flottante sur la mare.



La fête eud'chés mingueux ed paté d'mouc

Cette année, les manèges ont pu s'installer et animer la dernière fête du secteur, pour le plaisir de tous.

Nous avons à cette occasion remercié plus particulièrement M. Toupin pour sa 40^{ème} fête au sein de notre village.



Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, le dimanche 16 octobre 2022. En espérant vous retrouver toujours aussi nombreux.



Cette année encore, le père Noël a distribué directement les cadeaux chez les habitants en s'arrêtant au pas de porte de chacun, pour le plaisir des petits et des grands.





Naëlle HAYARD-DARSIN



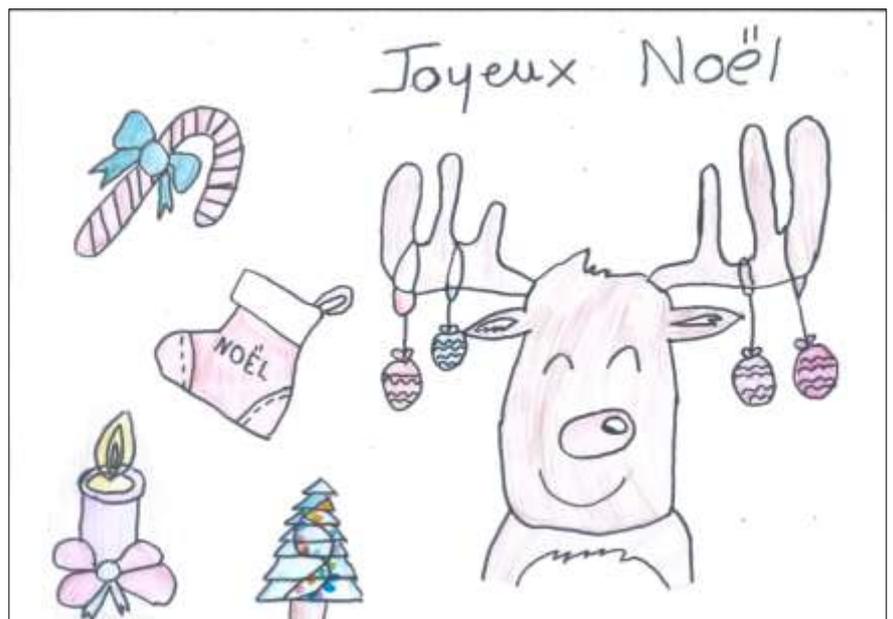
Pacôme BRIET



Liyam HAYARD-DARSIN



Myrtille DERLIQUE



Kayliah HAYARD-DARSIN

Lors de la tournée du Père Noël, les enfants ont fait de très jolis dessins et pour cela, ils seront tous récompensés. Six d'entre eux se sont cependant particulièrement distingués et à ce titre recevront une récompense un peu plus spéciale.

-Les rats :

2021 a été une année assez prolifique en matière de nuisible. Ergnies comme beaucoup d'autres communes n'a pas été épargné par la présence de rats. Dans le but d'endiguer le problème avec efficacité, la municipalité a décidé de proposer un poste d'appâtage à chaque habitation.

Une clef spécifique fournie avec le poste permet de verrouiller la partie supérieure refermée. Le poste d'appâtage ainsi sécurisé empêche l'accès à son contenu aux enfants ou aux animaux domestiques.

Afin que l'action soit la plus efficace possible, il est nécessaire que le plus grand nombre de postes soit déployé sur la commune. Ces postes ainsi que le produit raticide sont disponibles gratuitement en mairie.



-les frelons asiatiques :

Vous avez peut-être remarqué durant l'été, la présence dans le village de frelons asiatiques. Leur nid a malheureusement été identifié trop tardivement à l'automne.

Ces nids sont souvent découverts à partir d'octobre quand les arbres perdent leurs feuilles. Il est alors inutile d'intervenir, car les frelons meurent à l'automne et les nouvelles reines sont déjà parties seules hiverner (passer l'hiver à l'abri). Le nid, quant à lui, sera détruit par la pluie et le vent et ne sera pas utilisé l'année suivante. Un nid n'est jamais réutilisé par les frelons.

Vers les mois d'avril/mai, les reines vont sortir de leur hivernage et construire un nid primaire dans un endroit abrité à moins de 2 mètres du sol, sous un auvent, un cabanon, un abri de jardin ou un appentis.

Le nid primaire peut faire la dimension d'une balle de tennis et abriter 20 à 30 futures ouvrières.



Nid primaire de frelon dans un encadrement de porte.

À la fin du printemps, les nids primaires seront abandonnés et les reines, accompagnées de la vingtaine de nouvelles ouvrières, vont construire le nouveau nid pour former une nouvelle colonie.

Le meilleur moyen de lutter contre la propagation du frelon asiatique est donc la destruction des nids primaires.

Durant les mois d'avril à juin, soyez vigilants et inspectez : auvents, porches, abris de jardin, granges, serres, cabanons... qui sont des lieux de prédilection pour la reine. Les nids primaires se situent généralement à une hauteur peu élevée.

Dans l'éventualité où vous trouveriez un nid, attendez la tombée de la nuit pour intervenir, car les frelons sont diurnes. Vous aurez ainsi plus de chances de trouver la reine, afin de la tuer.

Pour cela, vous pouvez emprisonner le nid dans un bocal et laisser la reine mourir. Vous pouvez également l'écraser en prenant toutes vos précautions.

Si toutefois vous ne souhaitez pas intervenir seul, vous pouvez contacter la mairie qui pourra vous transmettre les coordonnées d'un bénévole pouvant se déplacer gracieusement à votre domicile pour détruire les nids primaires.

-Inscription sur la liste électorale :

En 2022 se dérouleront 2 élections :

- les 10 et 24 avril auront lieu les élections présidentielles
- les 12 et 19 juin auront lieu les élections législatives

C'est par le vote que l'on s'exprime le plus démocratiquement sur les projets d'avenir de notre société.

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022, n'oubliez pas de faire votre demande. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour l'inscription en ligne sur le site : « Service-Public.fr » et jusqu'au vendredi 4 mars pour effectuer la démarche en mairie. Cette formalité est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Pour rappel : Toute personne de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales. Toute personne devenue française après 2018 est inscrite automatiquement sur les listes électorales.

-Urbanisme :

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, ...).

Pour cela vous devez envoyer vos documents complétés sur l'adresse mail de la mairie : mairie.ergnies@orange.fr

Il est bien évidemment toujours possible de déposer vos documents en mairie.

-Demande de renseignement :

Nous ne disposons pas en mairie de fichier d'informations des administrés. Par exemple :

- l'âge des personnes vivant au sein du foyer, nous serait utile pour anticiper le passage du père Noël pour les cadeaux et colis
- Un numéro de téléphone, nous serait utile en cas d'urgence (problème sur une habitation, un chien qui s'est sauvé , ...).

Nous vous joignons un petit formulaire. Vous pouvez nous le remettre en mairie, dans la boîte aux lettres de la mairie ou à notre adresse mail :

mairie.ergnies@orange.fr

Ces informations seront à usage exclusif de la mairie, elles seront donc confidentielles. Sachez toutefois que cette demande d'information n'est pas obligatoire et nous respectons parfaitement les personnes ne désirant pas nous les communiquer.

Concours des maisons illuminées 2022

Cette année encore notre village s'est paré de ses plus belles guirlandes pour marquer les fêtes de fin d'année. Nous remercions tous les habitants qui par ces illuminations ont permis de faire vivre l'esprit de Noël, d'égayer et d'embellir notre village.

Cette année, 10 maisons ont été sélectionnées par notre jury et seront récompensées :

Décorations de Noël 2021	moyennes
M. PRANGER et Mme HOURSON	17.625
M. et Mme BRIET Damien	17.33
M. Cauchon et Mme Fauchatre	17.125
M. et Mme Planquart	16.66
M. et Mme BRIET Jean-Claude	16.33
M. HAYARD et Mme DARSIN	16
Mme Normand Sabine et M. et Mme vandenberghé et M. et Mme Darsin Philippe Mme De Turck Sandrine	15
	14,625

Vous êtes chaque année plus nombreux et c'est une réelle satisfaction.

Nous devons patienter encore 11 mois pour retrouver ce beau spectacle.

Merci aux membres du jury :

M. et Mme Dailly (Flixecourt)
M. et Mme Lecomte (Ailly le Haut Clocher)
M. et Mme Lattes (Ailly le Haut Clocher)
M. et Mme Mopty* (Ailly le Haut Clocher)

*par souci de neutralité, M. et Mme Mopty n'ont pas évalué les maisons de Damien BRIET et Jean-Claude BRIET)



Traitement des ordures ménagères.

-Collecte de tri :

Depuis le 1^{er} Mai 2021, la collecte de tri est hebdomadaire. Ceci a eu un effet bénéfique sur le volume de déchets recyclable. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette augmentation.

Des efforts restent cependant encore à faire notamment sur le respect des consignes de tri. En effet, 20 à 30% de la collecte est malheureusement refusée par le prestataire en raison d'une mauvaise application des consignes.

Vous trouverez ci-dessous un rappel des consignes de collectes :



Pour toute question ou précision sur les consignes, vous trouverez les informations nécessaires sur le site : www.consignesdetri.fr

-distribution des containers :

Chaque foyer de la communauté de commune sera doté d'un conteneur à ordures ménagères de 180 L. Leur distribution a pris beaucoup de retard. Le calendrier actuel prévoit une livraison pour la commune vers la fin du mois de mars. Auparavant, vous serez averti par courrier de la visite d'un « enquêteur », qui vous fournira les informations nécessaires et la date de rendez-vous pour la livraison.

Société de chasse La St Hubert Ergnies



Meilleurs vœux à tous les lecteurs de l'Evercinien, bonne année 2022 et surtout une bonne santé, beaucoup de sagesse et de précautions en face de la pandémie qui reprend de plus belle avec le variant omicron.

Sur le plan cynégétique c'est une campagne qui aura nourri beaucoup d'espoirs car il faisait sec en mai et jusque début juin, les lièvres couraient partout, et on aurait pu s'attendre à une bonne reproduction de la plume, mais hélas le froid et le manque de luminosité, puis l'arrivée de pluies fin juin ont ruiné toutes ces attentes

Récoltes des orges moyennes, de blé encore plus moyennes, vergers sans fruits, il fallait bien s'attendre à un verdict défavorable sur les populations d'oiseaux, ce fut le cas et si les lièvres étaient bien là au rendez-vous, les perdreaux et faisans étaient en petites compagnies, voir rassemblement d'adultes

Le prélèvement fut à la hauteur, nous avons suivi le conseil de la fédération des chasseurs, d'ailleurs celui-ci ne fut même pas atteint

Le papa de Jérôme que vous pouvez voir à l'œuvre sur le terrain n'a pas failli à sa tâche et les agrainages ainsi que les entretiens des abreuvoirs continuent, espérant que les années se suivront sans se ressembler.

A noter la prolifération des rats tant en plaine qu'aux abords du village.

En vous renouvelant nos meilleurs souhaits pour 22, nous espérons une belle météo et l'absence de catastrophes climatiques qui ruineraient nos espoirs.

le Président et son conseil d' administration



Mariage

Aucun mariage n'a été célébré sur la commune cette année.



Naissances

Aucune naissance durant cette année 2021



Décès

- Marie-Louise Herbert, le 02 octobre 2021
- Odette Brianchon, le 10 Janvier 2022



Les nouveaux habitants :

M. et Mme Derlique
et leurs enfants : Myrtille et Clémentine

M. et Mme Roothaer
et leur fils Louis

M. et Mme De Nobeles

M. et Mme Cazier

M. Trabouillet et Mme Peuvrel

Quelques informations utiles

• **Permanence du secrétariat de la mairie :**

Mardi	14h00 – 16h00
Vendredi	16h00 – 18h00



Le secrétariat est également joignable au 03 22 28 08 81.

En cas d'indisponibilité, il est possible de vous accueillir sur rendez-vous, en dehors de ces horaires.

• **La communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre :**



☛ À l'antenne d'Ailly-le-Haut-Clocher

1 rue d'Ergnies
80690 Ailly-le-Haut-clocher
03 22 28 88 18
antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr

☛ Au siège social à Rue

33 bis route du Crotoy BP 40038
80120 Rue
03 22 27 86 94
siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Site : <http://www.ponthieu-marquenterre.fr>

• **Maison France Services.**

Si vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives, il existe une *Maison France services* à Ailly le haut Clocher. C'est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste. 2 conseillers sont là pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Adresse : Ailly-le-haut-clocher au 1 rue d'Ergnies (Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre)

Horaires :

Le lundi toute la journée, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Du mardi au vendredi, uniquement le matin de 8h30 à 12h

Contact : 03 22 28 88 18

• **Gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher : 03 22 19 33 17**

• **Site de votre commune :**

<http://www.ergnies.fr>

Afin de respecter le droit à l'image de chacun, vous pouvez vous opposer à toute publication d'une image vous concernant en nous contactant au 03 22 28 08 81 ou sur mairie.ergnies@orange.fr